

Les députés votent la suppression de la publicité dans les programmes jeunesse de la TV publique

Les députés ont adopté hier, contre l'avis du gouvernement et celui de la Commission des affaires culturelles, la proposition de loi du sénateur écologiste André Gattolin, visant à la suppression de la publicité commerciale dans les programmes de télévision publique destinés aux enfants de moins de douze ans, durant les 15 minutes qui les précèdent et qui les suivent, et sur les sites internet de la télévision publique, à partir du 1er janvier 2008. Les députés ont néanmoins refusé d'étendre la suppression de la publicité dans les programmes jeunesse des chaînes privées. Le gouvernement et les députés socialistes sont opposés à cette mesure, votée par le Sénat en octobre dernier, en raison de la perte de recettes financières qu'elle entraînerait pour le groupe audiovisuel public (20 millions d'euros de recettes annuelles, sur un chiffre d'affaires publicitaire de 380 millions d'euros réalisé par l'entreprise publique), alors que celui-ci vise un retour à l'équilibre cette année. Pour lutter contre la pression publicitaire à l'égard des enfants, la ministre de la Culture Fleur Pellerin souhaite favoriser les démarches de corégulation mises en place ces dernières années (charte alimentaire, démarche pédagogique).